

J'ai dit alors ce que je répète aujourd'hui, qu'ayant été forcé d'envoyer des troupes en quelques jours et de tout improviser, nos magasins furent insuffisants dans plusieurs endroits. Le département fit l'impossible sans pouvoir partout équiper les volontaires d'une manière satisfaisante; on crut devoir permettre à quelques bataillons de se procurer les effets nécessaires au départ dans les magasins et ailleurs; il fallait des sous-vêtements et d'autres articles indispensables pour entreprendre une campagne. Les deux bataillons de Toronto, par exemple, n'ont reçu autant que je me rappelle que le montant de leurs comptes dans divers magasins. L'honorable monsieur pense le contraire, mais je crois qu'il verra que ce que je dis est d'accord avec les faits. Pour le bataillon de York et Simcoe les municipalités achetèrent une partie de son équipement qui est restée la propriété du bataillon, et j'attire l'attention de l'honorable monsieur sur ceci: Je me suis enquis et je sais de source certaine que si des sommes d'argent doivent être remboursées, les municipalités insistent pour que cet argent leur revienne et non au bataillon.

**M. MULOCK:** Le département s'est-il assuré que les soldats du bataillon de York et Simcoe ont ou n'ont pas dépensé certaines sommes d'argent à eux pour s'acheter certaines choses nécessaires pour faire la campagne?

**Sir ADOLPHE CARON:** La demande faite au département n'est pas du tout conçue en ce sens. Elle demandait de prendre l'argent du public pour rembourser au bataillon le coût de ces articles mêmes, que les municipalités prétendent avoir fournis au bataillon; une enquête a été faite, quoi qu'en dise l'honorable monsieur, et l'officier qui remplissait la fonction de major fit rapport que les hommes de ce corps n'avaient aucune réclamation à faire.

**M. MULOCK:** Son nom.

**Sir ADOLPHE CARON:** Je fais part à la Chambre du rapport que m'ont fourni les officiers du département.

**M. MULOCK:** Était-ce le major du régiment?

**Sir ADOLPHE CARON:** Un des officiers qui remplissait les fonctions de major dans le bataillon. Le 2 mars 1886 demande fut faite par le lieutenant-colonel O'Brien d'une allocation pour sous-vêtements, etc., alléguant que tous les soldats des autres bataillons, à leur retour du Nord-Ouest, avaient reçu, les uns des sous-vêtements, etc., les autres une allocation équivalente, ce qui n'est pas en harmonie avec les faits. Le 4 janvier 1887, le commandant en chef répondit à cette demande au nom du gouvernement. L'officier remplissant les fonctions de major fit rapport que les hommes de ce bataillon n'avaient droit de faire aucune réclamation, ayant été fournis de tout ce dont ils avaient besoin par le comté, que si des sommes d'argent devaient être remboursées, elles devaient être remboursées aux municipalités. Certains bataillons ont reçu un octroi; mais ils prouvèrent qu'ils avaient acheté des accoutrements pour les soldats. Le bataillon de York et Simcoe n'a apparemment aucun droit à une allocation de cette nature.

**M. MULOCK:** Permettez, y a-t-il un rapport du major dans le sens que vous indiquez?

**Sir ADOLPHE CARON:** Il doit y en avoir un puisqu'il m'a été soumis pour répondre à la question faite par mon honorable ami.

**M. MULOCK:** Peut-on soumettre ce rapport à la Chambre?

**Sir ADOLPHE CARON:** Si l'honorable monsieur le désire je verrai si ce rapport peut être produit. Je considère cette déclaration comme partie de la réponse.

**M. MULOCK:** Il y a deux majors dans ce régiment. L'un est au Nord-Ouest, l'autre est un membre de cette

Chambre. Je présume que leur rapport est officiel et qu'il n'y a rien qui empêche de le déposer sur la table.

**Sir ADOLPHE CARON:** Si l'honorable monsieur le désire, je verrai s'il m'est possible de le produire.

**M. MULOCK:** Voici pourquoi je fais cette suggestion. Il y a dans cette Chambre deux officiers de ce bataillon qui naturellement pourront vérifier ce rapport, ou fournir au ministre des renseignements plus exacts. J'aimerais savoir s'ils donnent leur adhésion au rapport que l'on dit avoir été fait par un des majors.

**M. O'BRIEN:** Je regrette d'avoir à traiter cette question devant la Chambre, car je crois que c'est une affaire du département, qui devrait être réglée par le département.

En premier lieu, si on a eu raison de faire une telle allocation à une partie des volontaires, il fallait la faire à tous les volontaires de l'expédition sans attendre qu'on la demande. Voici deux ou trois points auxquels je veux toucher; ils ont été faussement représentés au ministre de la milice et lui ont fait prendre une attitude qu'il ne devrait pas avoir. On a dit que les listes de paie étaient faites par le département. Tel n'est pas le cas. Le département n'en a pas fait une seule. Celles qui ont été faites l'ont été par les commandants de chaque compagnie, et ces commandants étaient sous l'impression qu'on accorderait une allocation. La réponse du ministre n'est pas satisfaisante, c'est mon opinion. Il ne s'occupe pas de savoir par qui, par l'entremise de qui, ou au dépens de qui ces effets ont été achetés. Si une partie des soldats a droit à une compensation, ils y ont tous droit. L'argument du ministre aurait beaucoup plus de valeur s'il nous disait qu'il a payé aux municipalités ce qu'elles ont droit de réclamer. Il faut donc admettre que le département a profité de la libéralité des comtés de York et de Simcoe pour se dispenser de payer certaines sommes qu'ailleurs il a payées sans difficulté. Ce n'est pas l'attitude qui convient à un gouvernement. Quant au major en question, je ne vois qu'une chose, c'est qu'il a dû se conformer aux représentations du colonel Windham, qui commandait la division de York dans ce bataillon, et qui, interrogé à ce sujet, a probablement fait la réponse à laquelle on a fait allusion. Si le ministre voulait être bien renseigné, il aurait dû s'adresser à la source directe au lieu de s'adresser au major.

**Sir ADOLPHE CARON:** Je ne me suis pas adressé au major; le rapport m'a été présenté par le major général.

**M. O'BRIEN:** Il fallait s'adresser à moi au lieu de demander un rapport fondé sur des on-dit du major, qui pouvait connaître les faits, mais qui pouvait n'en rien connaître. Voici les faits, et je prie instamment le ministre de reconsidérer la question, comme il se le doit à lui-même et au gouvernement. Quand nous quittâmes nos foyers nous ne nous attendions pas, aucun des hommes, je crois, ne s'attendait au remboursement de ce qu'il avait payé pour ses vêtements, je veux dire ceux que le gouvernement n'a pas coutume de fournir. Le conseil de comté de Simcoe nous fournit certains objets avec beaucoup de libéralité; il nous donna environ un tiers de la somme que le gouvernement avait lui-même payée pour le bataillon. Le comté de York fit à peu près la même chose pour ses soldats. A notre retour nous apprîmes que les Queen's Own et les 10<sup>me</sup> royaux envoyaient des listes de paie selon lesquelles on devait leur payer une compensation pour ces vêtements. Il nous sembla que les Queen's Own et les 10<sup>me</sup> royaux, qui avaient reçu de l'aide de la ville de Toronto, étaient dans le même cas que nous-mêmes; que s'ils avaient droit à une allocation, nous avions le même droit. L'idée ne nous vint pas que nous éprouverions de l'embarras parce que nous avions reçu de l'aide de nos amis dans nos comtés respectifs. Je parlai de la chose à plusieurs messieurs du département qui me donnèrent raison d'espérer. Sans doute ils s'attendaient que tout le monde serait traité de la même manière. Je fis part